

pour le calcul de leur retraite, le bénéfice de la durée de service militaire de leur classe d'âge, **n° 148**. — Le 17 juillet 1951, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer l'article 12 du statut du mineur, décret n° 46-1433 du 14 juin 1946, relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées, décret établi en conformité de la loi du 14 février 1946, **n° 152**. — Le 31 juillet 1951, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes des intempéries qui ont endommagé les cultures de tabac dans le Pas-de-Calais, à effectuer d'urgence un premier versement de 10 millions aux planteurs de tabac sinistrés et à accorder à ceux-ci l'exonération de l'impôt sur les bénéfices agricoles pour 1951 et les impôts directs pour 1951 et 1952, **n° 385**. — Le 23 août 1951, une proposition de loi tendant à classer les agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans les emplois de la catégorie B des services actifs du Ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, **n° 792**. — Le 6 octobre 1953, une proposition de loi tendant à accorder aux travailleurs de la fonction publique, des entreprises nationalisées, ainsi qu'aux salariés des entreprises privées, le paiement intégral des journées de grève, **n° 6728**. — Le 4 décembre 1953, une proposition de loi tendant à modifier l'article 3 du décret n° 51-508 du 4 mai 1951 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles minéraux solides, **n° 7378**. — Le 9 février 1954, une proposition de loi tendant à fixer le salaire minimum national interprofessionnel garanti à 25.166 francs par mois, net de toute retenue pour la sécurité sociale et des impôts, pour 173 heures de travail, soit 145 francs de l'heure, et sans abattement de zone, **n° 7659**.

Interventions :

Est entendu sur une communication du Gouvernement sur sa politique extérieure : *Son rappel au Règlement (Recevabilité d'une motion)* [30 août 1951] (p. 6658). — Dépose une demande d'interpellation sur l'application des avis de la Commission supérieure des conventions collectives [9 février 1954] (p. 102); et est entendu sur la fixation de la date de discussion de cette interpellation : *Suppression des abattements de zone, scandale des salaires*

anormalement bas [9 février 1954] (p. 108, 109); la développe : *Prime horaire dégressive non accordée aux ouvriers agricoles, méfaits de la politique étrangère du Gouvernement, bénéfices accrus des grandes sociétés, refus du Gouvernement de relever le salaire minimum, misère des ouvriers des houillères, augmentation du chômage* [12 février 1954] (p. 242 et suiv.); *Son ordre du jour : Fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti au taux de 25.166 francs, applicable à toutes les catégories de travailleurs* (p. 260). — Pose à M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce une question relative à la médecine du travail dans les houillères [26 mars 1954] (p. 1314).

LECOURT (M. Robert), *Député de la Seine* [2^e circonscription], (M.R.P.).

Son élection est validée [20 juillet 1951] (p. 5998). == Est nommé membre de la Commission des finances [17 juillet 1951] (**F. n° 5**). — Est désigné par la Commission des finances pour faire partie de la Sous Commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte [21 septembre 1951] (**F. n° 46**).

Dépôts :

Le 20 juillet 1951, une proposition de résolution tendant à modifier les méthodes de travail et le règlement de l'Assemblée, **n° 240**. — Le 20 juillet 1951, une proposition de loi tendant à encourager l'accroissement de la productivité et l'intégration des travailleurs à l'entreprise, **n° 241**. — Le 20 juillet 1951, une proposition de loi tendant à préparer un plan de réformes administratives, **n° 242**. — Le 8 septembre 1951, un rapport au nom de la Commission des finances sur : 1. les propositions de loi : de M. Cherrier et plusieurs de ses collègues (n° 179) tendant à exonérer les viticulteurs du département du Cher, victimes des gelées d'avril 1951 : a) de la distillation obligatoire pour la récolte 1950; b) du blocage pour la récolte 1950; c) des impôts fonciers pour terrains plantés en vignes et des impôts sur les bénéfices agricoles pour la récolte 1950; 2° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 302) tendant à indemniser rapidement les victimes des calamités agricoles provoquées par les crues et orages

dans le département des Bouches-du-Rhône, à reconstruire les ouvrages d'art détruits ou endommagés et à prendre des dispositions de nature à éviter le renouvellement de ces dégâts; 3° de MM. Edouard Daladier et Perrin (n° 655) tendant à venir en aide aux agriculteurs du département de Vaucluse victimes des orages de grêle du mois d'août 1951; 4° de MM. Badie et Paul Coste-Floret (n° 656) tendant à venir en aide aux viticulteurs et agriculteurs sinistrés de l'Hérault, victimes des orages de grêle des 4 et 7 août 1951; 5° de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues (n° 751) tendant à venir en aide aux viticulteurs sinistrés de l'Hérault, victimes des orages de grêle des 4 et 5 août 1951; 6° de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues (n° 762) tendant à accorder un crédit provisionnel de 3 milliards en vue de l'indemnisation de dommages causés par les calamités agricoles de l'été 1951; 7° de MM. Garavel, Henri Grimaud, Berthet et Paquet (n° 907) tendant à venir en aide aux agriculteurs et autres victimes des orages et inondations survenus depuis le début de l'année dans le département de l'Isère; 8° de MM. Billelès et Mailhe (n° 1016) tendant à venir en aide aux agriculteurs et autres victimes de l'orage de grêle survenu le 14 juillet 1951 dans le département des Hautes-Pyrénées; II. les propositions de résolution: 1° de M. Sion (n° 94) tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures nécessaires pour venir en aide aux victimes de l'explosion de la poudrière d'Haines-lez-La Bassée, survenue le 7 juillet et à procéder d'urgence à une enquête approfondie sur les causes de cet accident; 2° de Mme Prin et plusieurs de ces collègues (n° 95) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 10 millions pour les familles des victimes de l'effroyable catastrophe survenue à Haines-lez-La-Bassée, à prendre toutes mesures pour faire cesser les méthodes d'exploitation forcenée dont sont l'objet les travailleurs, et à faire prendre toutes mesures de sécurité; 3° de M. Cagne et plusieurs de ses collègues (n° 188) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par les orages de grêle qui se sont abattus sur des communes du Rhône; 4° de M. Casanova et plusieurs de ses collègues (n° 206) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours de 50 millions aux victimes des inondations du mois de juillet 1951 dans la région de

La Bassée, canton de Bray-sur-Seine, en Seine-et-Marne; 5° de MM. Guille et Francis Vals (n° 223) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du département de l'Aude, victimes des récents orages de grêle et cyclone et à exonérer les viticulteurs sinistrés des obligations de blocage et de distillation; 6° de M. Zunino et plusieurs de ses collègues (n° 224) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une indemnité de 300 millions de francs aux agriculteurs des Alpes-Maritimes, victimes de l'orage de grêle du 15 juillet 1951; 7° de M. Muller et plusieurs de ses collègues (n° 225) tendant à inviter le Gouvernement à accorder exceptionnellement au département de la Moselle, un crédit de 100 millions destinés à réparer les destructions occasionnées aux routes, ponts, cultures, etc., par les orages qui se sont abattus dans les départements; 8° de M. Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 226) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 500 millions de francs, comme indemnité d'urgence aux victimes de l'ouragan du 16 juillet 1951 qui a causé de grands dégâts aux récoltes dans certaines régions du Sud-Est de la France; 9° de Mme Grappe et plusieurs de ses collègues (n° 227) tendant à inviter le Gouvernement à accorder exceptionnellement aux départements de la Savoie et de l'Isère, un crédit de 150 millions destinés à réparer les destructions commises aux routes, ponts, cultures, etc., par les orages et les trombes d'eau qui se sont abattus sur ces départements les 14 et 15 juillet 1951; 10° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 228) tendant à inviter le Gouvernement: a) à attribuer immédiatement un premier secours de 100 millions de francs aux sinistrés de la grêle qui s'est abattue le 14 juillet 1951 dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude; b) à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés; c) à accorder aux sinistrés l'exonération des impôts de 1951; 11° de M. Mora (n° 230) tendant à inviter le Gouvernement à débloquent des crédits suffisants pour accorder un secours immédiat aux victimes du sinistre qui s'est abattu sur la région de Pau les 14 et 15 juillet 1951; 12° de M. Conte et plusieurs de ses collègues (n° 246) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du département des Pyrénées-Orientales, victimes des récents orages de grêle des 7 avril, 8 mai, 31 mai, 15 juillet 1951, et à exonérer les

viticulteurs sinistrés des obligations de blocage et de distillation; 13° de M. Védrières et plusieurs de ses collègues (n° 262) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par la grêle et les orages qui se sont abattus sur les communes du département de l'Allier; 14° de MM. Joubert et Crozier (n° 263) tendant à inviter le Gouvernement à secourir d'urgence les habitants victimes de la tornade du 9 juillet 1951 et des crues simultanées de l'Ozanne et de l'Yerre dans le département de l'Eure-et-Loir; 15° de MM. Achille Auban, Eugène Montel et Rey (n° 264) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu au cours des mois d'avril, mai, juin, juillet 1951, dans le département de la Haute-Garonne; 16° de MM. Emile Hugues, Médecin et Olmi (n° 265) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours exceptionnel de deux cents millions de francs aux agriculteurs, horticulteurs et pépiniéristes de la région de Grasse-Antibes, victimes d'une tornade dans la journée du 15 juillet 1951; 17° de MM. Caillavet et Trémouille (n° 267) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer immédiatement un secours de 100 millions de francs aux sinistrés de la grêle qui s'est abattue le 14 juillet 1951 dans le département du Lot-et-Garonne; 18° de MM. Mondon, Thiriet, Alfred Krieger et Peltre (n° 268) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les agriculteurs dont les champs ont été ravagés par la grêle pendant le mois de juillet 1951; 19° de MM. Ducos et Turines (n° 270) tendant à inviter le Gouvernement : a) à accorder un secours immédiat aux sinistrés des orages de grêle et des trombes d'eau qui se sont abattus durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 1951 dans le département de la Haute-Garonne; b) à accorder aux sinistrés l'exonération des impôts de 1951; c) à attribuer une subvention au département de la Haute-Garonne en vue de la création d'une caisse pour la défense des calamités agricoles; 20° de MM. de Chevigné, Guy Petit, Loustaunau-Lacau (n° 271) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés des derniers orages de grêle tombés dans les Basses-Pyrénées; 21° de M. Tony Révillon et plusieurs de ses collègues (n° 276) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par les inondations et les orages de grêle dans

le département de l'Ain; 22° de M. Crouzier (n° 286) tendant à inviter le Gouvernement à secourir d'urgence les habitants victimes de la tornade du 22 juillet 1951 dans la région de Lunéville-Blamont (Meurthe-et-Moselle); 23° de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues (n° 287) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les viticulteurs de Saône-et-Loire victimes des gelées du 29 au 30 avril 1951; 24° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 288) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours de 300 millions de francs aux cultivateurs du Lot-et-Garonne, victimes de la grêle, à donner les facilités de crédits indispensables aux sinistrés, à établir l'exonération fiscale, à obtenir de l'administration des tabacs qu'elle s'engage à rembourser aux planteurs les pertes qu'ils auront subies en comparaison des récoltes précédentes; 25° de M. Juglas (n° 291) tendant à inviter le Gouvernement : a) à attribuer immédiatement un premier secours de 100 millions de francs aux sinistrés de la grêle qui s'est abattue le 14 juillet 1951 dans le département du Lot-et-Garonne; b) à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés; c) à accorder aux sinistrés l'exonération des impôts de 1951; 26° de MM. Thiriet, Peltre et Mondon (n° 292) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un secours d'urgence aux sinistrés par les inondations qui se sont produites le 17 juin dans le département de la Moselle et à procéder au curage des cours d'eau; 27° de M. Albert Maton et plusieurs de ses collègues (n° 338) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux victimes des orages de grêle qui se sont abattus sur les communes de l'arrondissement de Lille dans la journée du 22 juillet 1951; 28° de M. Bricout (n° 342) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés des orages de grêle et du cyclone qui se sont abattus dans le courant du mois de juin dans le département de l'Aisne, communes d'Amigry-Bouy, Servais et Deuillet; 29° de M. Fourvel et plusieurs de ses collègues (n° 381) tendant à inviter le Gouvernement à verser d'urgence un secours de 500 millions de francs aux victimes des calamités ainsi qu'aux communes sinistrées du département du Puy-de-Dôme et à accorder des exonérations d'impôts aux exploitants agricoles sinistrés; 30° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 382) tendant à inviter le Gouvernement à

accorder un premier secours de 100 millions de francs aux cultivateurs de la Gironde victimes de la grêle, à donner les facilités de crédits indispensables aux sinistrés, à établir l'exonération fiscale, à obtenir de l'administration des tabacs qu'elle s'engage à rembourser aux planteurs les pertes qu'ils auront subies en comparaison des récoltes précédentes; 31° de MM. Laforest et Yvon Deibos (n° 383) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours exceptionnel de vingt millions de francs aux agriculteurs de certaines communes du canton de Mareuil-sur-Belle (Dordogne), victimes d'une tornade dans la journée du 14 juillet 1951; 32° de M. Lecœur et plusieurs de ses collègues (n° 385) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes des intempéries qui ont endommagé les cultures de tabac dans le Pas-de-Calais, à effectuer d'urgence un premier versement de 10 millions aux planteurs de tabac sinistrés et à accorder à ceux-ci l'exonération de l'impôt sur les bénéfices agricoles pour 1951 et les impôts directs pour 1951 et 1952; 33° de M. André Mancey et plusieurs de ses collègues (n° 386) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours de 50 millions aux victimes des intempéries qui ont endommagé les cultures de blé, d'avoine et de pommes de terre, dans un certain nombre de communes du département du Pas-de-Calais; 34° de MM. Vendroux et Febvay (n° 405) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés de l'orage qui s'est abattu dans le département du Pas-de-Calais, canton d'Andruicq, dans la nuit du 30 au 31 juillet 1951; 35° de MM. Laforest et Yvon Delbos (n° 427) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours exceptionnel de vingt millions de francs aux agriculteurs de certaines communes du canton de Lanouaille (Dordogne) victimes d'une tornade dans la journée du 14 juillet 1951; 36° de M. Cherrier (n° 462) tendant à inviter le Gouvernement : a) à attribuer un premier secours de dix millions de francs aux sinistrés de l'agglomération de Bourges (Cher) victimes des inondations de juin et juillet dernier; b) à accorder les crédits nécessaires pour entreprendre les travaux d'assainissement du réseau d'eau de la commune de Bourges; 37° de M. Patinaud et Mme Denise Bastide (n° 464) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les agriculteurs de la Loire, victimes de l'orage de grêle du 16 juin 1951; 38° de M. Le Sénéchal

et plusieurs de ses collègues (n° 468) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes des orages qui ont dévasté le département du Pas-de-Calais et à accorder à ces victimes les exonérations fiscales justifiées par les pertes subies; 39° de MM. Papat et Pinay (n° 491) tendant à inviter le Gouvernement : a) à accorder un secours d'urgence aux agriculteurs de la Loire, victimes des nombreux et violents orages de juin et juillet 1951; b) à accélérer les mesures propres à venir en aide à ces sinistrés; 40° de MM. Dubois et Notebart (n° 511) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux cultivateurs et planteurs de tabac du Nord, victimes de la grêle, à donner les facilités de crédits indispensables aux sinistrés, à établir l'exonération fiscale, et à obtenir de l'administration des tabacs le remboursement aux planteurs des pertes subies, en comparaison des récoltes précédentes; 41° de M. Jean-Michel Flandin et plusieurs de ses collègues (n° 512) tendant à inviter le Gouvernement : a) à venir en aide aux victimes des gelées du mois d'avril et aux sinistrés des orages de grêle, cyclones et trombes d'eau qui se sont abattus pendant les mois de juin et juillet 1951 sur le département du Puy-de-Dôme; b) à procéder d'urgence à la réalisation du projet d'assainissement de la Limagne; 42° de M. Dassonville et plusieurs de ses collègues (n° 553) tendant à inviter le Gouvernement : a) à accorder un premier secours d'urgence de 100 millions aux agriculteurs de la région de Saint-Omer, Calais, Dunkerque, des départements du Nord et du Pas-de-Calais, victimes du violent orage du 1^{er} août 1951; b) à accorder l'exonération des impôts de 1951 et 1952 aux victimes de cette calamité; 43° de M. Léon Jean et Mme Laissac (n° 594) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs du département de l'Hérault victimes des récents orages, cyclone et grêle et à exonérer les viticulteurs sinistrés des obligations de blocage et de distillation; 44° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 597) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, et cela de toute urgence, aux nouveaux sinistrés de la grêle des Pyrénées-Orientales; 45° de MM. Durroux et Dejean (n° 602) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à la commune de Daumazan (Ariège) et aux cultivateurs de cette commune où l'orage du 4 juillet 1951 a causé des dégâts importants; 46° de M. Léon Jean et Mme Laissac

sac (n° 632) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs du département de l'Hérault victimes des récents orages, cyclone et grêle des 4 et 6 août 1951 et à les exonérer des obligations de blocage et de distillation; 47° de M. Mabrut (n° 677) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du département du Puy-de-Dôme victimes tant des gelées de printemps qui avaient occasionné des dommages importants aux vignes et vergers que des orages de grêle survenus au cours de l'été 1951 qui ont dévasté en tout ou partie l'ensemble des récoltes dans près de deux cents communes du département; 48° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 683) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer d'urgence, un secours de 30 millions de francs pour première indemnité aux victimes de l'orage du 7 août 1951 dans le département des Bouches-du-Rhône et à accorder des exonérations d'impôts; 49° de Fabre (n° 691) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs victimes des orages qui se sont abattus dans le département de l'Aude dans les mois de juillet et d'août 1951; 50° de MM. Nisse, Mallez et Damette (n° 692) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour dédommager les victimes des récents orages qui ont ravagé le département du Nord; 51° de M. Fayet et plusieurs de ses collègues (n° 693) tendant à inviter le Gouvernement à accorder les sommes nécessaires pour une aide efficace aux populations du Sud-Constantinois, durement frappées par la sécheresse; 52° de M. Billat et plusieurs de ses collègues (n° 697) tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence un crédit exceptionnel de 120 millions de francs aux départements de l'Isère et de la Drôme, destiné à secourir les populations et collectivités victimes de l'ouragan qui a ravagé la région agricole située entre Saint-Marcellin (Isère) et Romans (Drôme), le 13 août 1951; 53° de M. Cadi Abdelkader et plusieurs de ses collègues (n° 782) tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence aux agriculteurs des régions du département de Constantine, dont les récoltes de céréales ont été en totalité détruites par les gelées et la sécheresse alternées, une aide complétant celle qui leur a été accordée par l'Assemblée algérienne; 54° de M. de Menthon et plusieurs de ses collègues (n° 838) tendant à inviter le Gouvernement : a) à indemni-

ser les habitants victimes des orages de grêle et des trombes d'eau qui se sont abattus durant les mois de juin, juillet et août 1951 dans le département de la Haute-Savoie; b) à accorder aux sinistrés l'exonération des impôts de 1951; c) à attribuer une subvention au département pour la réfection et la remise en état des routes et chemins ravagés par les eaux; 55° de MM. Hénault et Hettier de Boislambert (n° 875) tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence un crédit exceptionnel de vingt-cinq millions au département de la Manche, destiné à secourir les cultivateurs victimes des orages et ouragans qui ont ravagé la région agricole de l'Avranchin et, notamment, les villages de Saint-Martin-des-Champs, Saint-Senier-sur-Avranches, la Godefroy, Saint-Brice-sur-Avranches, Tirepied, Vernix et Saint-Georges-de-Livoye; 56° de MM. Ritzenthaler, René Kuehn et Bourgeois (n° 908) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations victimes des orages de grêle qui se sont abattus le 13 juillet 1951 sur la région de Colmar et d'Ensisheim; 57° de M. Jean-Paul Palewski et plusieurs de ses collègues (n° 928) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de la Seine-et-Oise victimes d'un orage de grêle dans la nuit du 29 au 30 août 1951; 58° de M. Midol et plusieurs de ses collègues (n° 930) tendant à inviter le Gouvernement : a) à attribuer immédiatement un secours de 500 millions de francs aux sinistrés par la grêle qui s'est abattue dans la région sud de Paris, particulièrement dans la région d'Arpajon et de Bruyères le-Châtel et le canton du Raincy; b) à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés; c) à accorder à ces sinistrés l'exonération des impôts de 1951; 59° de M. Maurice Béné (n° 945) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide immédiatement à tous les sinistrés par l'orage qui s'est abattu dans la région sud de Paris et notamment dans les régions de Marcoussis, Bruyères-le-Châtel, La Ville-du-Bois, Arpajon, etc., à suspendre le recouvrement et au besoin assumer la remise des impôts de 1951 auxdits sinistrés; 60° de M. Métayer et plusieurs de ses collègues (n° 953) tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement des mesures financières permettant de secourir les sinistrés par l'orage qui s'est abattu le 30 août 1951 dans la région sud de Paris; 61° de M. Quinson et plusieurs de ses collègues (n° 967) tendant à

inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés des départements de Seine et Seine-et-Oise, victimes des récents orages ; 62° de M. Rousselot (n° 968) tendant à inviter le Gouvernement : a) à attribuer immédiatement un secours d'urgence aux sinistrés des orages qui se sont abattus dans le département de la Meuse ; b) à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés ; c) à accorder aux sinistrés l'exonération des impôts de 1951 ; 63° de M. Bissol et plusieurs de ses collègues (n° 969) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours de 400 millions de francs aux victimes du cyclone qui a ravagé la Martinique le 2 septembre 1951 ; 64° de M. Emmanuel Véry et plusieurs de ses collègues (n° 970) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles et en particulier à accorder un premier secours substantiel d'extrême urgence pour permettre à l'administration locale de secourir les sinistrés de la Martinique ; 65° de M. Edouard Bonnefous (n° 1013) tendant à inviter le Gouvernement à accorder son aide aux populations de Seine-et-Oise victimes d'un orage de grêle dans la nuit du 29 au 30 août 1951, n° 1051. — Le 6 novembre 1951, une proposition de loi tendant à modifier l'article 45 du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, n° 1237. — Le 9 novembre 1951, un rapport au nom de la Commission des finances sur le projet de loi (n° 999) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur), n° 1510. — Le 27 novembre 1951, un rapport supplémentaire au nom de la Commission des finances sur le projet de loi (n° 989) et la lettre rectificative (n° 1705) au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur), n° 1719. — Le 14 décembre 1951, un rapport au nom de la Commission des finances sur : I. les propositions de loi : 1° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 1517) tendant à accorder un crédit de 250 millions de francs aux victimes des inondations dans le département du Vaucluse ; 2° de MM. Daladier, Couson, Perrin (n° 1582) tendant à l'indemnisation des victimes des récentes inondations survenues dans la région d'Avignon ; 3° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 1688) tendant à accorder un crédit d'un

milliard de francs au Ministre de l'Intérieur pour venir en aide aux sinistrés des inondations dans le Vaucluse dont un tiers du département est sous les eaux ; 4° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 1743) tendant à ouvrir un crédit de cinq milliards destinés à secourir et indemniser les sinistrés des inondations du mois de novembre 1951 ; 5° de MM. Marcel Naegelen et Marcel Massot (n° 1843) tendant à l'indemnisation des victimes des récentes inondations survenues dans le département des Basses-Alpes ; 6° de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues (n° 1860) tendant à venir en aide aux ostréiculteurs et aux mytiliculteurs sinistrés du bassin de Thau, victimes de la tornade des 11 et 12 novembre 1951 ; 7° de MM. François Benard et Jean Aubin (n° 1899) tendant à l'indemnisation des victimes des inondations survenues dans le département des Hautes-Alpes ; II. les propositions de résolution : 1° de MM. Guille et Francis Vals (n° 1017) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du département de l'Aube, victimes des orages de grêle du mois d'août 1951 ; 2° de Mme Degron (n° 1035) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en faveur des victimes des récents orages ayant dévasté le département de Seine-et-Oise ; 3° de M. Magendie et plusieurs de ses collègues (n° 1115) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés de la Martinique ; 4° de Mme Duvernois et plusieurs de ses collègues (n° 1123) tendant à inviter le Gouvernement : 1° à attribuer dans l'immédiat, un secours de 800 millions de francs aux sinistrés par la tornade et la grêle qui se sont abattues dans le département de l'Eure-et-Loir, particulièrement dans les environs de Chartres, d'Auneau, de Voves ; 2° à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés ; 3° à accorder à ces sinistrés l'exonération des impôts 1951 ; 5° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 1129) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs sinistrés de Beaumont-de-Pertuis, de Grambois et de Saint-Martin-de-la-Brasque ; 6° de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues (n° 1195) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux sinistrés victimes de la rupture de la digue du canal du Rhône au Rhin à Artzenkeim (Haut-Rhin) ; 7° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 1425) tendant à inviter le

Gouvernement à voter des crédits nécessaires pour que soient indemnisées de leurs pertes, toutes les victimes durement touchées par le sinistre du 2 octobre 1951, des villes de : Anglet, Boucau et Biarritz ; 8° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 1509) tendant à inviter le Gouvernement à accorder à la commune d'Anglet (Basses-Pyrénées) une subvention substantielle, lui permettant de démarrer dans la réalisation de travaux immédiats en vue de réparer les dégâts causés sur son territoire par le sinistre du 2 octobre 1951 ; 9° de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues (n° 1515) tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux victimes des inondations du Rhône un crédit de premier secours de 500 millions et à reporter l'échéance fiscale du 15 novembre à une date ultérieure ; 10° de M. Serafini (n° 1518) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 30 millions aux sinistrés victimes de la tornade qui a sévi dans la région d'Ajaccio au cours des 9, 10 et 11 novembre 1951 ; 11° de M. Mouton et plusieurs de ses collègues (1519) tendant à inviter le Gouvernement à inscrire un premier crédit de 100 millions pour venir en aide aux victimes des inondations et intempéries du département des Bouches-du-Rhône ; 12° de M. Fayet et plusieurs de ses collègues (n° 1520) tendant à inviter le Gouvernement à accorder les sommes nécessaires pour une aide efficace aux populations de l'Algérois durement frappées par la tempête du mois d'octobre ; 13° de M. Giovoni et plusieurs de ses collègues (n° 1548) tendant à inviter le Gouvernement à verser un secours de 50 millions aux victimes des tornades des 9, 10 et 11 novembre, qui se sont abattues sur le département de la Corse ; 14° de Mme Roca et plusieurs de ses collègues (n° 1549) tendant à inviter le Gouvernement à inscrire un premier crédit de 50 millions pour venir en aide aux victimes des inondations du département du Gard ; 15° de MM. Bouvier O'cottereau, Elain et Priou (n° 1638) tendant à inviter le Gouvernement à verser un secours et venir en aide aux victimes du cyclone qui s'est abattu sur le département de la Mayenne ; 16° de M. Moynet (n° 1641) tendant à inviter le Gouvernement à voter des crédits nécessaires pour que soient indemnisées de leurs dommages les victimes des inondations du 18 novembre 1951, dans le département de Saône-et-Loire ; 17° de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues (n° 1665) tendant à inviter le Gouver-

nement à accorder aux victimes des inondations du Rhône un crédit d'un milliard ; 18° de M. Patinaud et plusieurs de ses collègues (n° 1666) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un secours d'urgence de 50 millions de francs aux victimes des inondations du département de la Loire ; 19° de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues (n° 1667) tendant à inviter le Gouvernement à secourir les victimes des inondations de Saône-et-Loire ; 20° de M. Couston et plusieurs de ses collègues (n° 1689) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir une première aide immédiate d'un milliard de francs en faveur des victimes des récentes inondations ; 21° de MM. Soustelle et Charret-Tomasi (n° 1620) tendant à inviter le Gouvernement à venir de toute urgence en aide aux sinistrés des départements du Rhône, de la Drôme et du Vaucluse, victimes des inondations ; 22° de MM. Bergasse et Carlini (n° 1691) tendant à inviter le Gouvernement à venir de toute urgence en aide aux sinistrés des départements des Bouches-du-Rhône et du Gard ; 23° de M. Martinaud-Déplat (n° 1703) tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux victimes des inondations du Rhône et de la Durance un crédit d'un milliard et à reporter à une date ultérieure l'échéance fiscale du 15 novembre 1951 ; 24° de M. Dufour et plusieurs de ses collègues (n° 1712) tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux victimes des inondations du département de la Drôme une attribution de 25 millions de secours d'urgence, en attendant l'évaluation exacte des dégâts subis ; 25° de M. Marcel Cartier et plusieurs de ses collègues (n° 1714) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des inondations survenues dans le département de la Drôme ; 26° de M. Pierre-Fernand Mazuez tendant à venir en aide aux habitants sinistrés de Montceau-les-Mines, **n° 2018**. — Le 24 décembre 1951, un rapport au nom de la Commission des finances sur l'avis (n° 2177) donné par le Conseil de la République sur le projet de loi (n° 989) adopté par l'Assemblée Nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur), **n° 2211**. — Le 7 février 1952, un avis au nom de la Commission des finances sur l'avis (n° 1585) donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à l'aménagement des lotissements de

fectueux, n° 2543. — Le 8 février 1952, un rapport au nom de la Commission des finances sur : I. la proposition de loi (n° 2534) de M. Castera et plusieurs de ses collègues tendant : 1° à ouvrir un crédit de deux milliards de francs pour accorder des secours immédiats et des indemnités aux victimes des inondations de février 1952 dans les départements du Sud-Ouest ; 2° à ouvrir un crédit de trois milliards de francs pour édifier d'urgence des ouvrages de protection, entreprendre des grands travaux contre les inondations et accélérer le reboisement ; 3° à prévoir des exonérations d'impôts en faveur des sinistrés ; II. les propositions de résolution : 1° de M. Joseph Dumas (n° 1866) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour apporter une aide efficace aux agriculteurs de l'Est constantinois dont les récoltes de céréales ont été totalement anéanties ; 2° de M. Guy Petit et plusieurs de ses collègues (n° 2364) tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide substantielle aux habitants et aux collectivités des régions sinistrées par les calamités publiques résultant des intempéries et à déposer un projet de loi créant une Caisse nationale des calamités publiques ; 3° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 2497) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'ouverture d'un crédit de cinquante millions pour venir en aide aux sinistrés des inondations qui ont eu lieu dans diverses régions du département des Landes, les 2 et 3 février 1952 ; 4° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 2498) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, immédiatement aux populations du pays basque et du Béarn, victimes des inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur cette région les 1^{er}, 2 et 3 février 1952 ; 5° de M. Castera et plusieurs de ses collègues (n° 2499) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 200 millions de francs destinés à apporter des secours immédiats aux sinistrés des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées, victimes des inondations de février 1952 ; 6° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 2500) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer rapidement un premier secours de cent millions aux sinistrés de la Haute-Garonne, victimes des inondations ; 7° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 2501) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de trois cents millions de francs destiné à

apporter des secours immédiats aux sinistrés du département du Lot-et-Garonne, victimes des inondations ; 8° de M. Caillavet et plusieurs de ses collègues (n° 2523) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par les inondations dans le département de Lot-et-Garonne ; 9° de M. Seynat et plusieurs de ses collègues (n° 2524) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures pour venir en aide aux victimes des inondations de la Garonne, de la Dordogne et de leurs affluents dans le département de la Gironde ; 10° de Mme Prin et plusieurs de ses collègues (n° 2533) tendant à inviter le Gouvernement à octroyer un crédit de 20 millions aux victimes des inondations de la région de Essars-Beuvry-Béthune-Festubert-Lorgies ; 11° de M. Nenon et plusieurs de ses collègues (n° 2545) tendant à inviter le Gouvernement à accorder des crédits aux victimes des inondations dans le Lot-et-Garonne ; 12° de MM. Ducos et Turines (n° 2577) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux sinistrés de la Haute-Garonne, victimes des inondations et à prévoir à cet effet un crédit de 100 millions ; 13° de M. Marcel David et plusieurs de ses collègues (n° 2579) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans les départements de la Gironde, des Landes, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et du Lot-et-Garonne, n° 2592. — Le 11 février 1952, un rapport supplémentaire au nom de la Commission des finances sur : I. la proposition de loi (n° 2534) de M. Castera et plusieurs de ses collègues tendant : 1° à ouvrir un crédit de deux milliards de francs pour accorder des secours immédiats et des indemnités aux victimes des inondations de février 1952 dans les départements du Sud-Ouest ; 2° à ouvrir un crédit de trois milliards de francs pour édifier d'urgence des ouvrages de protection, entreprendre des grands travaux contre les inondations et accélérer le reboisement ; 3° à prévoir des exonérations d'impôts en faveur des sinistrés ; II. les propositions de résolution : 1° de M. Joseph Dumas (n° 1866) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour apporter une aide efficace aux agriculteurs de l'Est constantinois dont les récoltes de céréales ont été totalement anéanties ; 2° de

M. Guy Petit et plusieurs de ses collègues (n° 2364) tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide substantielle aux habitants et aux collectivités des régions sinistrées par les calamités publiques résultant des intempéries et à déposer un projet de loi créant une Caisse nationale des calamités publiques; 3° de M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (n° 2380) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours d'urgence aux sinistrés et à la commune de Saint-Trojan (Charente-Maritime) particulièrement éprouvée au cours des tempêtes de fin décembre; 4° de M. Reeb et plusieurs de ses collègues (n° 2411) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 250 millions de francs destiné à la réparation des dommages publics et privés provoqués par les tempêtes de décembre 1951 et janvier 1952 sur les côtes du Finistère; 5° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 2497) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'ouverture d'un crédit de cinquante millions pour venir en aide aux sinistrés des inondations qui ont eu lieu dans diverses régions du département des Landes, les 2 et 3 février 1952; 6° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 2498) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, immédiatement aux populations du pays basque et du Béarn, victimes des inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur cette région les 1^{er}, 2 et 3 février 1952; 7° de M. Castera et plusieurs de ses collègues (n° 2499) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 200 millions de francs destinés à apporter des secours immédiats aux sinistrés des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées, victimes des inondations de février 1952; 8° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 2500) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer rapidement un premier secours de cent millions aux sinistrés de la Haute-Garonne, victimes des inondations; 9° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 2501) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de trois cents millions de francs destiné à apporter des secours immédiats aux sinistrés du département du Lot-et-Garonne, victimes des inondations; 10° de M. Ramarony (n° 2502) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures permettant de porter secours aux populations des départements du Sud-Ouest victimes des inondations et à proposer à l'Assemblée le vote

de crédits spéciaux; 11° de M. Taillade et plusieurs de ses collègues (n° 2516) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 100 millions de francs pour attribuer des secours de première urgence aux victimes des inondations qui viennent d'être provoquées dans le Sud-Ouest par les crues de la Garonne, du Tarn et de l'Adour; 12° de M. Caillavet et plusieurs de ses collègues (n° 2523) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par les inondations dans le département de Lot-et-Garonne; 13° de M. Seynat et plusieurs de ses collègues (n° 2524) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures pour venir en aide aux victimes des inondations de la Garonne, de la Dordogne et de leurs affluents dans le département de la Gironde; 14° de Mme Prin et plusieurs de ses collègues (n° 2533) tendant à inviter le Gouvernement à octroyer un crédit de 20 millions aux victimes des inondations dans la région de Essars-Beuvry-Béthune-Festubert-Lorgies; 15° de M. Neron et plusieurs de ses collègues (n° 2545) tendant à inviter le Gouvernement à accorder des crédits aux victimes des inondations dans le Lot-et-Garonne; 16° de MM. Ducos et Turines (n° 2577) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux sinistrés de la Haute-Garonne, victimes des inondations et à prévoir à cet effet un crédit de 100 millions; 17° de M. Marcel David et plusieurs de ses collègues (n° 2579) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans les départements de la Gironde, des Landes, du Gers, de la Haute Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et du Lot-et-Garonne; 18° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 2594) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 100 millions de francs destiné à apporter des secours immédiats aux sinistrés et aux collectivités locales du département de la Gironde, victimes des inondations; 19° de M. Guille et plusieurs de ses collègues (n° 2596) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans le département de l'Aude; 20° de M. Fourcade (n° 2597) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes victimes des

inondations dans le département des Hautes-Pyrénées; 21° de M. Baurens (n° 2600) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide immédiate aux sinistrés par les inondations dans le département du Gers et à indemniser les pertes importantes et graves subies par les Sociétés coopératives, les magasins d'approvisionnement, les particuliers : agriculteurs, artisans et commerçants, n° 2614. — Le 20 mars 1952, un avis au nom de la Commission des finances sur l'avis (n° 925) donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale dans sa première législature portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux, n° 2988. — Le 1^{er} avril 1952, un rapport au nom de la Commission des finances sur : I. — les propositions de loi : 1° de M. Baylet et plusieurs de ses collègues (n° 2716) tendant à accorder l'aide financière de l'Etat aux sinistrés des départements du sud-ouest ainsi qu'aux collectivités locales de ces mêmes départements, victimes des inondations de février 1952; 2° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 2920) tendant à accorder certaines exonérations d'impôts et cotisations, des indemnités et secours, et des réparations, aux sinistrés des inondations de novembre 1951, pour les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme et du Gard, à prévoir les crédits nécessaires, et à mettre à la charge de l'Etat les travaux concernant les ouvrages de défense contre les eaux; 3° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 3044) tendant à la prise en charge par l'Etat des dépenses nécessitées par les travaux de protection contre les inondations et de correction du lit de la Loue et du Doubs dans les régions du Val-d'Amour, du Finage et de la Bresse; II. — les propositions de résolution : 1° de M. Musmeaux et plusieurs de ses collègues (n° 2632) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 30 millions de francs, à titre de premier secours, pour venir en aide aux sinistrés des inondations de la vallée de la Scarpe et à accorder à ces sinistrés l'exonération de leurs impôts; 2° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2712) tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du département des Pyrénées-Orientales les crédits nécessaires pour dégager les villages des hauts cantons bloqués par la neige; 3° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 2735)

tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du département du Jura, les moyens et les crédits nécessaires pour dégager les villages de la montagne pratiquement isolés par les neiges; 4° de M. Arbeltier (n° 2754) tendant à mettre à la disposition de M. le préfet de Seine-et-Marne les crédits nécessaires pour venir en aide aux régions sinistrées par les inondations et à faire réaliser d'urgence le plan d'aménagement de la vallée de la haute Seine, plan destiné à éviter le retour périodique des inondations; 5° de M. Alfred Coste-Floret (n° 2757) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour engager un crédit de 3 milliards destiné à assurer la défense de Toulouse contre les inondations; 6° de M. Vergès et plusieurs de ses collègues (n° 3022) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention immédiate d'un milliard au département de La Réunion en vue de secourir les sinistrés et de réparer les dégâts causés par le cyclone qui s'est abattu sur l'île le 18 mars 1952; 7° de MM. Raphaël Babet et de Villeneuve (n° 3027) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles pour venir en aide aux victimes de l'ouragan et des inondations qui ont dévasté le département de La Réunion, n° 3130. — Le 2 avril 1952, un avis au nom de la Commission des finances sur les propositions de loi : 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues (n° 578) tendant à modifier la loi du 24 juin 1950 relative aux indemnités des maires et adjoints; 2° de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues (n° 1457) portant révision des indemnités de fonction des membres du Conseil général de la Seine; 3° de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues (n° 1459) portant révision des indemnités de fonction des maires et adjoints; 4° de M. Léo Hamon, sénateur, et plusieurs de ses collègues (n° 732) portant modification de l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 et des textes subséquents, relatifs aux frais de mission et aux indemnités de fonction des maires et maires-adjoints, n° 3175. — Le 6 juin 1952, une proposition de loi tendant à accorder certains dégrèvements fiscaux pour combattre le chômage dans les professions du spectacle, n° 3598. — Le 6 février 1953, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à mettre d'urgence à la disposition des nations sinistrées : Pays-Bas, Grande-Bretagne, Belgique, tous les moyens civils, militaires et ma-

ritimes dont il dispose pour le sauvetage et la protection des populations et à créer un Comité national chargé de coordonner les initiatives publiques et privées qui se sont fait jour pour venir en aide aux populations sinistrées, n° 5519. — Le 20 février 1953, une proposition de résolution tendant à ajouter un article 118 nouveau au Règlement de l'Assemblée Nationale, n° 5627. — Le 9 février 1954, une proposition de résolution tendant à modifier les articles 24, 34, 36, 37, 38 bis, 39 bis, 40, 57, 77 et 90 du Règlement de l'Assemblée Nationale, n° 7682. — Le 19 juillet 1954, une proposition de loi tendant à créer un fonds d'adaptation de l'industrie et de reclassement de la main-d'œuvre, n° 8872. — Le 31 mars 1955, une proposition de loi tendant à assurer le logement des rapatriés d'Indochine, n° 10572. — Le 28 juin 1955, une proposition de loi tendant à relever de la forclusion certains locataires commerçants, n° 11025. — Le 25 octobre 1955, une proposition de loi tendant à réglementer les perquisitions effectuées chez les avocats et les médecins, n° 11697.

Interventions :

Prend part à la discussion : du projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils en 1952; INTÉRIEUR : en qualité de Rapporteur [28 novembre 1951] (p. 8578 et suiv.); Chap. 1000 : Amendement de M. Demusois tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour l'administration centrale (Police trop coûteuse) (p. 8583); Demande de rétablissement des crédits présentée par le Gouvernement (Emplois vacants supprimés) (p. 8585); Chap. 1010 : Demande de rétablissement des crédits pour indemnités diverses, présentée par le Gouvernement (Indemnités de cabinet) (p. 8586); Chap. 1030 : Demande de rétablissement des crédits pour l'administration préfectorale, présentée par le Gouvernement (préfets des territoires d'outre-mer et suppressions d'emplois) (p. 8587); Chap. 1050 : Amendement de M. Eugène Montel tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour le service des préfectures (Suppressions d'emplois) (p. 8589, 8590); Chap. 1070 : Demande de rétablissement des crédits pour les centres administratifs interdépartementaux, présentée par le gouvernement (p. 8590); Chap. 1150 : Amendement de M. Eugène Montel tendant à réduire de

50 millions les crédits pour la Sécurité nationale (Suppression d'emplois vacants) (p. 8601); Chap. 3070 : Amendement de Mme Grappe tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour le matériel de la protection civile (Etat du stock de masques à gaz) (p. 8602); Chap. 5000 : Amendement de M. Rollin tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour la subvention à la ville de Paris (Inflation du nombre des fonctionnaires) (p. 8606); Amendement de M. Ulver tendant à réduire de 1.000 francs la subvention à la ville de Paris (Insuffisance de la subvention) (p. 8607 et suiv.); Amendement de Mlle Marzin tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour la subvention à la ville de Paris (Revalorisation des traitements en septembre 1951) (p. 8609); Demande de rétablissement des crédits présentée par le Gouvernement pour la subvention à la ville de Paris (p. 8609, 8610); Art. 4 : Amendement de M. Rollin tendant à supprimer l'article fixant la subvention à la police de la Seine [29 novembre 1951] (p. 8611); INTÉRIEUR, amendé par le Conseil de la République : En qualité de Rapporteur [26 décembre 1951] (p. 9861); Chap. 1050 : Amendement de M. Demusois tendant à reprendre le chiffre de l'Assemblée Nationale pour le service des préfectures (Auxiliaires départementaux) (p. 9862); Chap. 5000 : Amendement de M. Demusois tendant à reprendre le chiffre de l'Assemblée nationale pour les subventions à la ville de Paris (Contrôle du budget de la Préfecture de police) (p. 9863); — du projet de loi portant réformes, dégrèvement et dispositions fiscales : Ses explications de vote sur la question de confiance posée pour la prise en considération du projet gouvernemental (Lourdeur des charges de l'Etat, les économies impossibles, les lois cadres, la majoration des impôts existants, l'absence de politique sociale, la politique de salut public) [3 janvier 1951] (p. 64 et suivantes); — du projet de loi relatif à la variation du salaire minimum interprofessionnel garanti : Sa demande de suspension de séance [25 février 1952] (p. 866); — d'une proposition de résolution relative à la modification du règlement de l'Assemblée nationale : Contre la question préalable (Mauvaise organisation des travaux parlementaires, travail des commissions, extension du domaine réglementaire) [25 mars 1952] (p. 1461, 1462); Art. 3 : Son amendement tendant à prévoir 16 commissions de 32 membres chacune [27 mars 1952] (p. 1502, 1503); Art. 4 : Son amendement

tendant à ne pas faire siéger l'Assemblée les mercredis et les jeudis matins (p. 1508); — du projet de LOI DE FINANCES (exercice 1953) : Discussion générale (Ses observations sur les dangers de l'inflation et de la déflation engendrant toutes deux la misère, le déficit du commerce extérieur, la difficulté de réaliser des économies, la résistance des commerçants à la baisse des prix, le chômage, la reprise économique, le salaire minimum vital) [5 décembre 1952] (p. 6001 et suiv.); Sa demande de suspension de séance [22 décembre 1952] (p. 7007). — Prend part au débat sur l'investiture du Président du Conseil désigné (M. René Mayer) : Ses observations sur le programme de M. Mayer, la difficulté des réformes, le chômage, le problème du logement, la lutte contre l'inflation, la Communauté européenne de défense [6 janvier 1953] (p. 34 et suiv.). — Est entendu sur les propositions de la conférence des présidents : Débat sur le problème du logement [3 mars 1953] (p. 1561). — Prend part à la discussion : d'une proposition de loi relative au régime général des élections municipales; Article unique : Sa demande de suspension de séance [20 mars 1953] (p. 2060); — du projet de loi relatif au redressement financier : Ses explications de vote sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'article 2 du projet (Ses observations sur la nécessité de réaliser des économies pour avoir une monnaie saine, la délimitation à opérer entre le domaine législatif et le domaine réglementaire, la procédure budgétaire, les régimes de sécurité sociale et d'allocations familiales, les choix à faire entre les dépenses publiques, les mesures qui s'imposent en matière économique et sociale) [21 mai 1953] (p. 2848 et suiv.). — Prend part au débat : sur l'investiture du Président du Conseil désigné (M. Paul Reynaud) : Ses observations sur le problème social et économique, l'exercice du droit de dissolution, le problème législatif [27 mai 1953] (p. 2858 et suivantes); — Sur l'investiture du Président du Conseil désigné (M. Mendès-France) : Ses observations sur la politique des options, le problème économique et financier, la continuité de la politique étrangère [3 juin 1953] (p. 2933, 2934); — sur l'investiture du Président du Conseil désigné (M. Georges Bidault) : Sa motion tendant à investir M. Georges Bidault en qualité de Président du Conseil [10 juin 1953] (p. 3012). — Prend part à la discussion : du rapport portant révision de la Constitution;

Art. 9 : Amendement de M. Dronne tendant à ne faire refuser la confiance par l'Assemblée qu'à la majorité absolue [22 juillet 1953] (p. 3789); — des interpellations sur la politique européenne : Ses explications de vote sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ordre du jour de M. Garet approuvant la politique du Gouvernement (Nécessité de construire l'Europe, l'autorité supranationale, la récente note soviétique acceptant la conférence à 4, la continuité de la politique étrangère française, et le danger de changer) [27 novembre 1953] (p. 5632 et suivantes); — du projet de loi relatif aux dépenses des Ministères (exercice 1954), INTÉRIEUR : Motion préjudicielle de M. Foulupt-Esperaber tendant à surseoir au débat pour demander la majoration des subventions aux collectivités locales et à l'Algérie [6 décembre 1953] (p. 6127, 6128); — des interpellations sur l'appel en faveur du « cessez le feu » en Indochine : Amendement de M. Delachenal à l'ordre du jour de M. de Sesmaisons (Nécessité d'un cessez le feu garantissant la sécurité des troupes avant la conférence de Genève) [9 mars 1954] (p. 773). — Est entendu sur la fixation de la date de discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement en Indochine : Ses explications de vote sur la question de confiance (Dangers d'une crise ministérielle pour les négociations de Genève et pour le corps expéditionnaire en Indochine) [13 mai 1954] (p. 2381, 2382). — Prend part à la discussion : d'une proposition de résolution portant modification du règlement de l'Assemblée : Amendement de M. Delachenal (Appartenance d'un député à une seule commission) [21 mai 1954] (p. 2638); Art. 2 : Amendement de M. Bonnefous (« Vote pondéré » à la conférence des Présidents) (p. 2647); — des interpellations concernant la situation générale en Indochine : Ses explications de vote sur la question de confiance (Responsabilités passées en Indochine, également partagées, problèmes indissolubles de l'Indochine, de la C.E.D. et des alliances, à trancher une fois pour toutes, impuissance de l'opposition à s'unir sur un texte constructif) [12 juin 1954] (p. 2982). — Est entendu : sur la fixation de la date de discussion des interpellations relatives à la composition et à la politique du Gouvernement : Attitude du M.R.P. vis à vis du Gouvernement Mendès-France, définition de l'opposition, Conférence de Genève et résultats obtenus par M. Bidault, C.E.D. [24

juin 1954] (p. 3049, 3050); — sur la proposition de la Conférence des Présidents : *Date du débat concernant la C.E.D.* [30 juillet 1954] (p. 3749, 3750). — Prend part à la discussion : du projet de loi relatif aux dépenses du MINISTÈRE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES pour l'exercice 1955, Etat A, Chap. 31-01 : *Son amendement indicatif (Affiliation à la Sécurité sociale des fonctionnaires détachés en Tunisie et au Maroc)* [22 novembre 1954] (p. 5235); le retire (ibid.). — du projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux en matière économique, sociale et fiscale, Art. 1^{er} : *Son amendement tendant à donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour présenter par décret les dispositions de la loi organique prévue par l'article 16 de la Constitution et destinée à régler le mode de présentation du budget* [29 mars 1955] (p. 2084, 2085); — d'une proposition de résolution relative à la révision de la Constitution : *Article 90 relatif à la procédure de révision, réforme du règlement, instabilité gouvernementale, question de confiance, motion de censure, nécessité de réviser les articles 49, 50, 51 de la Constitution* [24 mai 1955] (p. 2949 à 2952); Article unique : *Son amendement (révision du titre VIII relatif à l'Union française; présentation et division du rapport sur la révision constitutionnelle décidée)* (p. 2961); *Son amendement (Révision des articles 49, 50, 51, et 90 relatifs à la question de confiance, la motion de censure, la dissolution et la procédure de révision)* (p. 2959); — d'une proposition de résolution relative à la modification du règlement, Art. 3 : *Amendement de M. Pluchet (Impossibilité, pour le groupe ayant épuisé son temps de parole, de demander des scrutins publics)* [21 juillet 1955] (p. 4003, 4004); *Article additionnel de M. Paul Coste-Floret (Liberté d'une semaine chaque mois pour atténuer l'absentéisme)* (p. 4007); *Article additionnel de M. Secrétain (Dépôt des amendements présentés en matière budgétaire)* (p. 4014, 4015); *Son article additionnel (Délais pour l'inscription des questions orales à l'ordre du jour)* (p. 4016); *Son article additionnel (Etablissement d'un rapport d'information par les députés délégués à l'Assemblée européenne du charbon et de l'acier)* (p. 4018); Art 7 : *Son amendement (Institution du vote personnel dans quatre cas)* (p. 4019 et suiv.); *Sur le même amendement* [26 juillet 1955] (p. 4252 et suiv.); *Sous-amendement de M. A. Mercier (Demande de scrutin personnel et public à la tribune signée par 50 députés)*

(p. 4254, 4255). — Dépose une demande d'interpellation sur la déclaration d'un ministre (M. Gaston Palewski) touchant les problèmes européens [23 juillet 1955] (p. 4115); retrait [4 août 1955] (p. 4602). — Pose à M. le Président du Conseil une question orale sur l'orientation de l'action Gouvernementale (*Détente internationale, nécessité d'une réforme de nos institutions*) [5 août 1955] (p. 4659, 4661, 4662). — Prend part à la discussion : d'interpellations sur le Maroc : *Ses explications de vote sur la priorité : plan du Gouvernement; crise de l'autorité de l'Etat; dangers d'une vacance du pouvoir* [8 octobre 1955] (p. 4963, 4964); — d'interpellations sur l'Algérie : *Mesures d'urgence à prendre en Algérie, dangers d'une crise à la vieille du référendum sarrois, attitude de M. Chaban-Delmas vis-à-vis du Gouvernement et de M. Soustelle* [18 octobre 1955] (p. 5137, 5138); — en deuxième lecture, du projet de loi relatif au renouvellement de l'Assemblée Nationale : *Sa demande de suspension de séance* [9 novembre 1955] (p. 5617).

LE COUTALLER (M. Jean), Député du Morbihan (S.).

Son élection est validée [11 juillet 1951] (p. 5924). = Est nommé : vice-président de la Commission des pensions [19 juillet 1951] (**F. n° 7**), [22 janvier 1953] (**F. n° 217**), [9 fév. 1954] (**F. n° 343**), [20 janvier 1955] (**F. n° 483**); membre de la Commission des pensions [17 juillet 1951] (**F. n° 5**), [20 janvier 1953] (**F. n° 216**), [19 janvier 1954] (**F. n° 341**), [18 janvier 1955] (**F. n° 482**); membre de la Commission de la reconstruction et des dommages de guerre [17 juillet 1951] (**F. n° 5**), [20 janvier 1953] (**F. n° 216**), [19 janvier 1954] (**F. n° 341**), [18 janvier 1955] (**F. n° 482**).

Dépôts :

Le 9 août 1951, une proposition de loi tendant à compléter l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et à permettre la revision administrative de certaines pensions, n° 641. — Le 9 août 1951, une proposition de loi tendant à modifier ou à compléter les dispositions des articles 6, 8, 17, 48, 25, 32, 36, 43, 59, 61, 63, 64 et 65 de la loi n°